

de Morgaux-Montaloux, situé dans la paroisse de Légnv et diverses rentes nobles ou droits de censives (30).

Enfin, le 9 avril 1567, Jean Camus se rendit encore acquéreur de la baronnie, terre et seigneurie de Feugerolles en Forez, qui lui furent vendues sous réserve de réméré, par Claude de Lévis, seigneur et baron de Cousan, au prix de 20,000 livres tournois (31).

Cette seigneurie comprenait les paroisses du Chambon, Saint-Romain-les-Atheux, Saint-Just-lès-Velay, et partie de la paroisse de Firminy. A sa mort, arrivée le 28 juillet 1568, Jean Camus transmit cette terre à son fils aîné, Antoine Camus, trésorier de France en la généralité de Lyon. Néanmoins, malgré une renonciation au droit de réméré consentie par le vendeur, par un acte du 23 juin 1570, moyennant un supplément de prix de 26,500 livres, et, sans doute par suite d'un nouvel accord, demeuré inconnu, Claude de Lévis vendit définitivement cette seigneurie, avec son fils, Jacques de Lévis, à Alexandre Capponi, seigneur d'Ambérieu en Dombes, le 26 juin 1586, moyennant le prix de 80,000 livres (32).

Dépossédé ainsi de la seigneurie de Feugerolles, Antoine Camus n'en demeura pas moins en possession de plusieurs terres seigneuriales importantes : d'abord de la baronnie de

---

(30) Archives du Rhône. C. 634. — Ce document nous fournit de précieuses données sur la transformation qu'a subie l'exploitation agricole dans cette commune, et même dans toute la contrée voisine, où les bois ont complètement disparu, par suite de l'extension considérable donnée à la culture de la vigne, qui traverse, à son tour, depuis quelques années, une période de décroissance.

(31) Archives du château de Feugerolles.

(32) Archives du château de Feugerolles. — La Tour-Varan. *Chroniques des châteaux et des abbayes*. I, 420.